

Présentation – Prix Jean-Louis-Lebel

Mesdames et messieurs,

Le Prix Jean-Louis-Lebel rend hommage à une personne dont l'engagement exceptionnel contribue à faire avancer la francophonie albertaine et à renforcer l'accès à la justice en français. Cette année, c'est avec une immense fierté que nous honorons une juriste dont le travail, souvent réalisé avec discrétion, a pourtant eu un impact profond et durable sur notre communauté.

Depuis près de deux décennies, Me Julie Laliberté agit comme véritable pilier de l'accès à la justice en français en Alberta. À titre d'avocate-conseil des services en français et d'interprétation à la Cour du Banc du Roi de l'Alberta, elle est devenue une référence incontournable pour toutes les questions touchant les droits linguistiques et les procédures judiciaires en français.

Par son expertise, sa rigueur et sa détermination, Me Laliberté a contribué à transformer concrètement l'expérience des justiciables francophones. Grâce à son travail, des personnes vivant parfois parmi les moments les plus difficiles de leur vie peuvent être entendues, comprises et pleinement participer aux procédures judiciaires dans leur langue — sans compromis.

Son apport est immense. Elle a joué un rôle central dans la mise en œuvre de procédures essentielles liées aux droits linguistiques, notamment en matière criminelle et familiale, dans l'application des dispositions linguistiques de la Loi sur le divorce, dans la traduction des Règles de procédure de l'Alberta, ainsi que dans le développement de protocoles, d'outils et de pratiques institutionnelles qui assurent un accès réel à la justice en français. Elle a également contribué à l'implantation de procédures permettant la tenue de procès devant jury en français — une avancée historique en Alberta.

Les avocats qui aiment faire les procès en français apprécient vivement la présence de Me Laliberté qui assiste parfois aux procès afin de s'assurer que tout se déroule comme il faut du niveau de la langue.

Mais l'influence de Me Laliberté dépasse largement les murs du palais de justice. Conférencière, formatrice et mentore, elle contribue activement à la formation de la relève juridique francophone, notamment par son implication au Centre canadien de français juridique et auprès d'étudiants en common law en français. Elle partage généreusement son expertise partout au pays, sensibilisant juristes, juges et institutions aux droits linguistiques et à l'importance d'un système de justice véritablement accessible.

L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta a également pu compter sur son soutien constant et précieux. Par son engagement auprès de nos initiatives éducatives, elle a inspiré de nombreux jeunes francophones à découvrir le système de justice, à mieux comprendre leurs droits et, peut-être, à envisager poursuivre une carrière en droit où leur langue est un atout.

Me Julie Laliberté incarne avec distinction les valeurs du Prix Jean-Louis-Lebel : le leadership, la persévérance, le service à la communauté et une contribution exceptionnelle à l'épanouissement de la francophonie albertaine.

C'est donc avec une profonde reconnaissance et une grande admiration que nous lui décernons le Prix Jean-Louis-Lebel.

Félicitations, Me Julie Laliberté.

Prix présenté par Shannon Gunn Emery